

**Nathalie Dompnier**  
***Candidature à la présidence***  
**Pour une Autre Université**

Chères et chers collègues,

J'ai décidé de présenter ma candidature aux suffrages des élu-e-s du Conseil d'administration pour l'élection à la présidence de Lyon 2. Cette candidature est soutenue par les listes et par le collectif *Pour une Autre Université*. Le projet que je porte s'inscrit dans la continuité des positions et des propositions que nous avons défendues pendant la campagne pour les élections aux conseils de l'université. Ma candidature traduit donc avant tout dans une démarche collective, car c'est ainsi que vos élu-e-s PAU envisagent le fonctionnement de l'université et de ses instances.

Cette candidature peut étonner au regard des résultats des élections au Conseil d'administration. Elle n'est cependant pas destinée à servir de gage de pluralisme démocratique à l'élection du candidat présenté par la liste majoritaire parmi les enseignants-chercheurs. Je me présente à la présidence pour continuer à porter le projet de PAU pour Lyon 2. Notre conception d'une université démocratique, ouverte et solidaire est partagée par de nombreux collègues. Il en va de même de notre résolution à combattre les effets délétères de la loi LRU et à la vider de sa substance dans les mises en œuvre locales de ses mesures. Nos positions sur les Idex et leurs prolongements sont également au cœur de préoccupations actuelles de la communauté universitaire.

Une partie des élu-e-s du Conseil d'administration partage notre vision de l'université et notre détermination. Ils peuvent, il est vrai, faire le choix de se retrouver autour d'un candidat qui portera comme étendard la nécessité du rassemblement. Le rassemblement est certes une force, mais il n'est pas un projet pour l'université. Et une alliance sans consistance ne pourra que se fissurer à mesure qu'apparaîtront les dissonances et désaccords de fond entre ses parties prenantes. Les élus au Conseil d'administration peuvent aussi choisir de se rassembler autour d'une vision partagée de l'université, autour d'un projet commun. Il s'agit de faire un choix clair et de long terme pour les orientations de l'université. Il s'agit de construire un rassemblement autour d'un projet dont les élu-e-s des conseils seront les premiers garants. Tel est le sens de la candidature que je vous sou mets.

Le projet qui suit reprend celui que les listes PAU ont présenté pour les élections aux conseils centraux en insistant particulièrement sur l'organisation de la direction de l'université et le fonctionnement de ses instances. Ce projet est aussi le mien, faisant écho à un engagement sans faille à l'université et à une volonté résolue de mener de front des activités scientifiques, pédagogiques et administratives. Ces choix expriment le refus d'une partition artificielle des activités des enseignants-chercheurs.

### **Une équipe présidentielle au fonctionnement collégial**

Le renforcement du rôle et des prérogatives du président par la loi LRU a eu pour corolaire une forte concentration des pouvoirs entre les mains de ce dernier. Cela s'est souvent fait aux dépens – entre autres – des vice-présidences, ces dernières se trouvant reléguées à un second plan dès lors que les questions qu'elles avaient à traiter devenaient plus sensibles ou « politiques ». Ce mode de fonctionnement n'est pas satisfaisant pour plusieurs raisons. D'une part le président – aussi « hyper » soit-il – n'est pas en mesure de suivre précisément et de traiter sérieusement l'ensemble des dossiers ; le fonctionnement des composantes et des services, l'élaboration de projets et leur suivi sont compromis par cette concentration. D'autre part cette monopolisation de l'information et des prérogatives va à l'encontre de la collégialité et de la démocratie que nous souhaitons pour nos instances.

Les vice-président(e)s doivent assumer pleinement leur rôle et leurs prérogatives et c'est le dialogue qui doit prévaloir au sein de l'équipe présidentielle. Un tel fonctionnement n'est évidemment envisageable que dans la mesure où l'équipe présidentielle est cohérente et unie autour d'un projet partagé. Les alliances de circonstance ne peuvent que mener à une reprise en main autoritaire par le / la président-e, comme le permet la loi LRU. C'est sans doute là une des limites fortes du rassemblement à tout prix : les tensions au sein d'une majorité hétérogène risquent fort de se traduire par le recours et le retour à un hyperprésidentialisme. Loin d'être synonyme de démocratie, le rassemblement sans cohérence conduit à l'autocratie.

Je vous propose, avec une équipe formée autour d'un projet commun, de lutter contre ces tendances à la concentration des pouvoirs en réaffirmant des pratiques collégiales. Dans ce cadre, la présidente ne supervise pas plus qu'elle ne remplace les vice-président-e-s. Les vice-président-e-s assument les attributions qui leurs reviennent, que ce soit au CA, au CEVU, au CS, aux ressources humaines, aux relations internationales, à la vie étudiante, à la culture, aux finances et au patrimoine

ou encore à l'éducation populaire, vice-présidence que PAU propose d'instaurer. Ce fonctionnement collégial amène aussi à rompre avec la pratique – encouragée par la loi LRU – qui consiste pour le / la président-e à présider les trois conseils. Il importe encore de faire en sorte que les vice-président-e-s soient les interlocuteurs privilégiés de l'ensemble des membres de la communauté universitaire pour les questions qui touchent à leurs domaines de compétence. Les vice-président-e-s doivent ainsi reprendre toute leur place au sein d'une équipe présidentielle où priment des relations de confiance et de coopération.

Une vice-présidence déléguée au personnel Biatos sera aussi instaurée afin de donner enfin une voix à des personnels qui sont au cœur du fonctionnement de notre université mais qui sont restés jusqu'alors paradoxalement absents des équipes présidentielles. Les vice-présidents étudiants doivent aussi être pleinement associés au travail de l'équipe présidentielle et avoir les moyens d'assumer leurs fonctions. L'implication des étudiants ne doit pas être ornementale, pas plus qu'elle ne peut être considérée dans les conseils comme un soutien d'appoint pour l'équipe présidentielle. A l'heure où tout tend à faire des étudiants des « usagers » de l'université (bénéficiaires d'une prestation de service qu'ils sont appelés à évaluer), PAU affirme qu'ils doivent d'abord en être des acteurs. La collégialité que revendique le projet PAU n'est pas réservée à l'entre-soi des enseignants chercheurs. Elle est conçue comme un échange et un partenariat continu entre l'ensemble des acteurs qui font vivre l'université.

L'équipe présidentielle doit aussi instaurer un dialogue régulier avec l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire. Elle mettra en place des réunions régulières du cabinet élargi aux doyens ou directeurs et aux Chefs des services administratifs et financiers. Chaque composante ou institut présente des caractéristiques propres liées aux types de formation proposés, au nombre d'étudiants, au niveau d'encadrement et d'intervention de vacataires ou professionnels... Les travaux de l'équipe présidentielle doivent impérativement être éclairés par ces caractéristiques. Plus encore, les rencontres avec et entre les directeurs et doyens sont indispensables pour décider des orientations et reconfigurations futures de l'université. Il est aujourd'hui indispensable de mettre à plat la répartition des moyens, locaux et personnels entre les composantes et instituts. Ce travail ne peut et ne doit pas être mené de manière opaque et autoritaire mais en associant systématiquement les composantes et instituts. Dans le cadre du PRES, la présidence ne peut en aucun cas porter seule des projets qui engageraient l'avenir de certaines de nos formations et de nos structures. Les composantes comme les unités de recherche doivent y être associées, tout autant que les conseils centraux.

La concertation, la collégialité et la démocratie sont au cœur du projet porté par PAU pour la présidence. Le dialogue permanent avec les composantes et instituts passe en premier lieu par les directeurs, doyens et CSAF. Mais il doit être complété par des échanges avec l'ensemble des personnels, enseignants-chercheurs et Biatos. Sur des projets qui touchent au fonctionnement de l'université, à l'organisation de ses activités, à la structuration de ses services, l'équipe présidentielle doit diffuser largement l'information et ouvrir le débat. Des questions comme la restructuration des composantes en interne à Lyon 2 ou la participation de notre université à des projets à l'échelle du PRES ne peuvent être tranchées sans une réflexion collective. Il n'est pas pensable, comme cela a été le cas pour les projets Idex, que les personnels se trouvent placés devant le fait accompli sans avoir été consultés ni même informés des opérations en cours et de leurs conséquences directes sur les services et sur l'emploi à l'université.

C'est pourquoi je m'engage à solliciter des assemblées générales universitaires ou de composantes – selon la nature des enjeux – dès que des projets d'envergure le nécessiteront, et évidemment à participer à toute assemblée générale organisée par les personnels et à laquelle je serais conviée. C'est également dans cette conviction de la nécessité de l'échange et du débat pour permettre à notre université d'avancer sereinement que l'équipe présidentielle organisera deux fois par an – une fois sur chaque campus – une Assemblée générale universitaire pour rendre compte de son bilan.

### **Démocratie et respect des instances élues**

Une autre conséquence de la loi LRU est le renforcement des pouvoirs de la présidence par rapport aux conseils centraux ainsi que celui du Conseil d'administration par rapport au Conseil des études et de la vie universitaire et au Conseil scientifique, dont le rôle est devenu en grande partie consultatif. Le processus de soumission des projets Idex constitue encore un exemple flagrant de ces déséquilibres et de ce déni de la démocratie universitaire. Les projets ont été déposés alors que les membres des conseils n'avaient pas eu accès aux dossiers complets mais seulement à un document de synthèse provisoire et lacunaire qui ne rendait compte ni des restructurations et dispositifs prévus ni de leurs conséquences sur l'université, ses services et ses personnels. L'information des élus et les débats ont été tronqués et la présidence a porté ces projets dans la plus grande opacité. Et l'on ne dénombre plus, tant ils sont nombreux, les exemples de remise en cause par le Conseil d'administration des décisions votées en CS et, plus encore, en CEVU. Le dernier CA, au mois de

mars, est à ce titre remarquable : les administrateurs sont allés à l'encontre de choix pourtant longuement réfléchis et votés à l'unanimité par le Conseil des études et de la vie universitaire.

Le projet que je porte est donc celui d'une réaffirmation des prérogatives des conseils centraux. Les statuts prévoient que CEVU et CS soient « consultés » ; PAU refuse que cette consultation soit une pure mascarade. Le CEVU est compétent dans de nombreux domaines : orientation des enseignements de formation initiale et continue, demandes d'habilitation, projets de nouvelles filières, évaluation des enseignements, orientation des étudiants et validation des acquis, activités culturelles, sportives, sociales ou associatives, conditions de vie et de travail des étudiants, aménagement pour les étudiants handicapés, garantie des libertés politiques et syndicales étudiantes. Dans tous ces domaines, les élus du CEVU développent des connaissances et une expertise propres, dont les administrateurs ne disposent pas. Il importe qu'ils puissent les faire valoir et que leurs décisions soient respectées.

De la même manière, les élus au CS se prononcent sur les orientations des politiques de recherche, des politiques de documentation, sur la répartition des crédits de recherche, sur les programmes de formation et les demandes d'habilitation, sur la qualification des emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, sur la composition des comités de sélection, sur les manières d'assurer la liaison entre l'enseignement et la recherche, etc. Ici encore, les élus du Conseil scientifique ont une vue d'ensemble des structures et des dynamiques de recherche de l'établissement et du site, une connaissance des unités de recherche et de leurs activités, que les élus au CA n'ont pas. Il doit revenir au Conseil scientifique de définir la politique scientifique de l'établissement.

Le respect de la démocratie et de la collégialité passe par la garantie d'un équilibre et d'une meilleure articulation entre les conseils centraux. Le Conseil d'administration ne peut pas balayer d'un revers de main des décisions prises en Conseil des études et de la vie universitaire et en Conseil scientifique. Il est tout à fait envisageable que des avis divergents émanent des différents conseils. Il n'est en revanche pas acceptable que le Conseil d'administration impose sa décision, comme le lui permet la loi LRU, en toute opacité.

C'est pourquoi, comme le prévoit le programme des listes PAU, je propose que les avis du Conseil scientifique et du Conseil des études et de la vie universitaire soient diffusés dans l'ensemble de la communauté universitaire avant toute décision du Conseil d'administration. Dans ce sens également, je propose que tout projet de décision du Conseil d'administration allant à l'encontre des

avis du Conseil scientifique et du Conseil des études et de la vie universitaire soit motivé par écrit et publiquement. Il revient à la présidence de mettre en place des dispositifs de concertation afin de parvenir à une décision partagée par les différentes instances.

Mon projet, comme celui de PAU, est aussi de replacer au cœur de nos institutions et de leurs décisions des instances essentielles dont les avis et positions ont été négligés depuis plusieurs années. Non seulement ces instances n'ont pas été écoutées en dépit d'une expertise évidente dans différents domaines, mais elles n'ont pas même été réunies régulièrement en amont des réunions du Conseil d'administration, comme le prévoit pourtant la loi. Il s'agit d'abord du Comité technique – anciennement Comité technique paritaire – dont la consultation doit redevenir la règle. Il s'agit également du Comité hygiène et sécurité, qui devra être réuni chaque trimestre, après avoir été régulièrement informé des projets d'appels d'offre.

Dans le même souci de respect des instances élues, et conformément au programme de PAU pour les élections aux conseils centraux, je m'engage à renoncer aux pouvoirs autocratiques octroyés par la loi LRU, et donc à ne pas faire usage du droit de veto, à ne pas à exercer les prérogatives d'individualisation des services et de gestion de primes et à ne pas nommer une quelconque autorité (« comité de direction » ou autre) se substituant aux Conseils, pleinement représentatifs. Ce sont au contraire les conseils qui doivent exercer un contrôle sur des instances ad hoc et sur les missions. Je propose que les charges de mission soient attribuées sur la base d'un appel d'offres largement publicisé, que la sélection des missionnaires soit confiée à une commission représentant toutes les listes ayant des élus dans l'un des trois conseils et que la rémunération des missionnaires soit conditionnée par la présentation d'un rapport publié.

### **Des politiques de site au service des formations et de la recherche**

L'un des enjeux forts sur le site est de reconstruire le PRES comme le lieu d'une authentique coopération entre établissements publics, sous le contrôle démocratique des instances élues, où toutes les catégories de l'Université auront une juste représentation. Il n'est pas envisageable de faire du PRES le support de projets qui échappent complètement aux personnels et étudiants, comme cela est le cas avec les Idex. Le PRES ne peut pas plus se concentrer sur des activités d'envergure dans le domaine de la recherche et négliger la question des formations. Le développement du PRES ne peut se faire au détriment d'initiatives et de pratiques de recherche plus localisées. Le regroupement et la mutualisation peuvent faire sens dans certains domaines ; ils ne

sont pas une fin en soi. Ils sont souhaitables lorsqu'ils permettent d'enclencher de nouvelles dynamiques dans le domaine de l'enseignement et de la recherche ; ils ne le sont pas lorsqu'ils débouchent sur une homogénéisation et un appauvrissement des activités de nos établissements. Enfin et surtout, la mise en place de structures communes ne doit en aucun cas être synonyme de restructurations qui se traduisent par des suppressions massives de postes dans les établissements.

Nous souffrons actuellement d'une pénurie de personnel – Biatos et enseignants-chercheurs – provoquée par un gel des postes et par un passage aux RCE dont on peine à croire que certains pouvaient vraiment attendre des compensations. Nous pouvons en revanche envisager les pires pratiques de marchandages (externalisation des services de nettoyage contre maintien de moyens pour les EC comme cela a été présenté l'année dernière). Je refuserai des collaborations au sein du PRES si celles-ci doivent encore se traduire par des réductions en personnel pour le fonctionnement courant de l'université, si la contribution des établissements se fait au profit de formations dites d'« excellence » qui ne profitent qu'à une infime minorité et au détriment de formations ouvertes à tous les étudiants. De la même manière, je pense que notre université ne doit pas s'engager dans des projets scientifiques dont la principale qualité serait d'abord le gigantisme si cela se fait au détriment d'unités et d'activités dont la spécificité fait la force.

La présidence que je vous propose est donc ouverte à des coopérations et mutualisations avec d'autres établissements du site, mais sous conditions. La méthode reste d'abord celle que PAU privilégie toujours : celle de la concertation et de la décision démocratique. Des transformations d'envergures induites par des choix à l'échelle du PRES ne peuvent être décidées sans les principaux intéressés. Ces choix doivent ensuite être discutés en toute transparence : les chantages et menaces qui ont été formulés pour faire admettre les Idex par exemple, sont inadmissibles. Le collectif PAU, en lien étroit avec les personnels des autres universités et établissements du site, a pu voir comment les mêmes formes de contraintes étaient partout utilisées contre le libre choix des personnels. La présidence que je vous propose sera toujours soucieuse d'un vrai débat pour préparer les grandes décisions qui affectent durablement les orientations de notre université et du PRES.

### **Une présidence qui porte des revendications claires**

Le rôle d'un-e président-e est en partie – partie non négligeable lorsque les vice-président-e-s exercent effectivement les attributions de leur domaine – un rôle de représentation et d'action auprès des acteurs académiques et scientifiques locaux et nationaux, auprès des acteurs politiques à

l'échelle locale, régionale et nationale. Ce rôle est pour PAU une priorité. Je vous propose dans ce cadre une présidence qui exige tout d'abord clairement l'abrogation de la loi LRU.

Beaucoup nous disent à présent que la loi est désormais entrée en vigueur et qu'il faut s'en accommoder. Plus encore, en tirer le meilleur parti. Nous considérons au contraire qu'il nous faut poursuivre le combat contre cette loi et ses suites, et que le contexte est favorable à de nouvelles formes d'action. De nombreux présidents ont expérimenté l'échec, pour leur université, du passage au RCE ; des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent contre la loi LRU et ses mises en œuvre. Le pseudo-réalisme et le fatalisme à l'égard de la loi LRU sont des postures de complicité avec l'entreprise de libéralisation de l'université et de destruction du service public. Je vous propose au contraire une présidence qui s'implique dans la structuration d'une opposition à la libéralisation à l'échelle nationale et dans la mise en place de vrais projets alternatifs.

Je vous propose encore une présidence qui refuse d'adhérer à une conception managériale de l'évaluation mais qui s'appuie sur les réflexions menées depuis des mois par les sections du CNU quant aux impasses d'une telle évaluation. Les instances désignées par la communauté universitaire doivent en ce domaine reprendre leurs prérogatives. Ici encore, des voix convergentes se dégagent actuellement et l'université Lyon 2, plutôt que de se précipiter dans le jeu de la concurrence entre personnels et entre établissements, doit se joindre à ces revendications partagées. En tant que présidente, j'œuvrerai au maintien d'un statut national pour les enseignants chercheurs, de concours et promotions qui combinent besoins pédagogiques et scientifiques locaux et évaluations nationales par les pairs. L'autonomie des universités n'a de sens et ne peut déboucher sur des formations et des recherches de qualité qu'en articulation avec des procédures de qualification et de promotion menées à l'échelle des communautés scientifiques de chaque discipline.

Ces éléments constituent les grandes lignes de mon projet et de celui du collectif PAU pour l'organisation de la direction de l'université et le fonctionnement de ses instances. Nous avons par ailleurs formulé, lors de la campagne pour les élections aux conseils, des propositions fortes concernant les formations, la documentation, la recherche, l'emploi ou encore la vie universitaire (<http://paulyon2.wordpress.com/>). Ces propositions seront défendues par les élus PAU et je m'engage à en garantir ou à en enclencher la mise en œuvre dès mon élection.

Lyon, le 11 avril 2012

Nathalie Dompnier